COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

21-01-1994

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: J.E./ 5277009 / Dossier pédagogique 993

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
Unité de formation : COMPLEMENT DE FORMATION A CARACTERE MEDICAL POUR SECRETAIRE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 820601U34C1

Etablissement : ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE L.COLLARD DE LA VILLE DE MONS
AVENUE DU TIR,10
7000 MONS

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)

993 ✓

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

O Communauté française — O Libre - confessionnel
X Provincial et comunal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : .....
adresse complète : ..... ECOLE INDUSTRIELLE SUPERIEURE .....
..... DE LA VILLE DE MONS .....
n° de matricule : ..... Avenue du Tir, 70 .....
n° de téléphone : ..... 7000 — MONS .....
Mat. 5277 009 - ☎ 065/33 60 16

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 8 2 0 6 0 1 4 3 4 C 1 (3) Domaine 804

Complément de formation à caractère médical pour secrétaire.
.....
.....
.....

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 page (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 page (2)

5. Classement de l'unité de formation.

~~X (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)~~
~~degré : inférieur (1) supérieur (1)~~

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : Enseignement Supérieur Paramédical.
.....

~~O (1) enseignement supérieur de type long :~~
~~catégorie :~~ .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1 page (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de 6 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de 1 page (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de 1 page (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Terminologie médicale	CT	40
Pharmacologie	CT	40
Microbiologie	CT	40
Premiers soins	CT	20
Psychologie-relation soignant-soigné	CT	40
Déontologie	CT	40
Droit médical	CT	20
Hygiène et prévention	CT	20
Economie orientée	CT	20
2. Part d'autonomie		0

Total des périodes ....280....

08/11/93

11. Date de la proposition du P.O. : .....

Transmis par le réseau le : .....

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

Administration Communale - MONS Hainaut

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Avis favorable

Date : 14.01.1994 Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)

Motivation de la décision

Date : 19 JAN. 1994 Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1 : FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION.

Objectifs généraux :

-concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

-répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

Objectif spécifique :

l'unité de formation doit permettre à l'apprenant de développer les potentialités à maîtriser un maximum de connaissances dans le domaine médical. Pour atteindre cet objectif, les priorités suivantes seront poursuivies :

1) Etre capable de maîtriser parfaitement la terminologie médicale tant dans le code écrit que dans le code oral.

2) Etre capable de gérer et d'organiser dans le temps et dans l'espace l'activité médicale.

3) Etre capable de répondre à la demande du patient en adaptant une attitude adéquate que ce soit pour satisfaire un besoin physique que psychologique..

4) Etre capable de mesurer les limites de ses compétences afin de ne pas enfreindre la législation et le code déontologique.

5) Etre capable de mettre en pratique les règles et les notions élémentaires d'hygiène.

6) Etre capable d'analyser des situations concrètes en utilisant à bon escient les éléments théoriques abordés dans le cadre de la formation de secrétaire médical(e).

ANNEXE 2 : CAPACITES PREALABLES REQUISES.

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit :

- être porteur de l'attestation de réussite de l'unité de formation intitulée " FORMATION A CARACTERE MEDICAL POUR SECRETAIRE ",

ou

- attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales telles qu'elles ont été définies dans l'unité de formation inttitulée " FORMATION A CARACTERE MEDICAL POUR SECRETAIRE " dispensée à l'E.I.S. Mons.

ANNEXE 3 : RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

Pas de recommandations particulières.

ANNEXE 4 : PROGRAMME DES COURS.

4.1. TERMINOLOGIE MEDICALE.

Objectifs : être capable de connaître et de comprendre la terminologie médicale concernant :

- Maladies du sang, rate, ganglions.
- Maladies du système cardio-vasculaire.
- Maladies de l'appareil respiratoire.
- Maladies de l'appareil urinaire.
- Maladies du système nerveux.
- Maladies de l'appareil digestif.
- Maladies des glandes endocrines.
- Maladies psychiâtriques.
- Divers.

La méthodologie envisagée partira d'une classification des maladies basées sur la localisation anatomique et l'étiologie de la nature du processus pathologique à partir de la physiologie.

4.2. PHARMACOLOGIE

Objectifs : être capable, à partir de la définition conceptuelle de ce terme, de connaître et de comprendre l'importance de l'administration correcte d'un médicament.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. Définitions.
2. Conception et commercialisation d'un médicament.
3. Destinée du médicament dans l'organisme.
4. Synergie et antagonisme.
5. Variations de sensibilité de l'organisme.
6. Evaluation de la toxicité des médicaments.

7. La législation en vigueur.
8. La classification des médicaments.

La méthodologie envisagée partira d'analyse d'expériences vécues et de documents ainsi que de travaux personnels de recherche (Compilation et classification de notices de spécialités pharmaceutiques.)

4.3. MICROBIOLOGIE

Objectifs : être capable, à partir de la définition conceptuelle de ce terme, de connaître la classification de la microbiologie reposant sur la morphologie du microbe

être capable de comprendre les dysfonctionnements du corps humain lors de la présence de micro-organismes pathologiques.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des bactéries, rickettsies-chlamydia, virus, parasites, maladies infectieuses et parasitaires.

La méthodologie utilisée partira d'expériences vécues tant actuelles que passées en se référant principalement à l'examen de cas concrets tirés de documents médiatiques retraçant les épidémies et les évènements historiques retraçant la découverte des micro-organismes.

4.4. PREMIERS SOINS

Objectifs : être capable de comprendre la notion de " premiers soins ";

être capable, après avoir compris le pourquoi de certains gestes, d'appliquer des principes permettant de donner aux personnes concernées les premiers soins.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes:

1. L'examen de la victime.
2. La P.L.S. (position latérale de sécurité)

3. L'arrêt respiratoire et la réanimation respiratoire.
4. La R.C.P. (réanimation cardio-pulmonaire)
5. L'état de choc.
6. Les hémorragies.
7. Les plaies.
8. Les brûlures.
9. Les fractures.
10. L'électrocution - la noyade.
11. Les troubles particuliers.
12. Les intoxications.

La méthodologie envisagée se fera à partir d'exercices pratiques ainsi que d'une analyse de situation.

L'utilisation d'un petit matériel médical (trousse de secours, bandages, pansements), d'un matériel spécifique tel que le mannequin de réanimation ainsi que d'un matériel audio-visuel (diapositives,magnétoscope,T.V.) permettra une analyse plus fine de la pratique des premiers soins.

4.5. PSYCHOLOGIE - RELATION SOIGNANT - SOIGNE

Objectifs : être capable de connaître, comprendre et d'appliquer des notions théoriques en vue de les transférer dans des relations d'aide permettant au patient de mieux s'adapter aux situations médicales qu'il vivrait.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. Définitions et classifications.
2. Les besoins.(théorie - besoins du malade)
3. Les conflits et frustrations. (théorie et nalyse du malade hospitalisé)
4. Elements de la théorie de la communication.
5. Aspects psychologiques de la relation soignant-soigné.
6. Les émotions-sentiments-pathologie des émotions.
7. L'analyse transactionnelle.
8. Elément pour l'entretien avec le patient.
9. Etude des relations d'autorité dans les structures de soins.

la méthodologie sera essentiellement active de la part des apprenants et se basera sur des jeux de rôles visant à mettre en situation les étudiants. Une analyse de situations décrites dans la littérature et une discussion non directive en groupe complèteront cet arsenal.

4.6. DEONTOLOGIE

Objectifs : être capable de connaître, comprendre et d'appliquer les principes de la science qui traite des devoirs à remplir dans la fonction de secrétaire médical(e).

Les objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. Les sources du code de déontologie de l' " Art de guérir ".
2. Le fondement de l'éthique médicale.
3. Le compromis entre les diverses sources d'inspiration.
4. Les principes généraux d'éthique médicale.
5. Présentation du code d'Ethique Belge.
6. La bioéthique.

La méthodologie se contruira de manière diachronique et synchronique relatant l'évolution de la déontologie à partir de cas mettant en présence le point de vue des médecins, des malades et de la société.

De plus, la plupart des notions théoriques seront mises en évidence à partir de l'analyse de cas pratiques provenant de la discussion et débat sur un sujet donné, de travaux personnels de recherche; et de la présentation d'un exposé par l'étudiant sur un problème particulier d'éthique médicale.

4.7. DROIT MEDICAL

Objectifs : être capable de connaître, comprendre et d'analyser les notions théoriques afin de les appliquer dans des situations professionnelles que rencontreront les apprenants.

Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. La Commission médicale provinciale.
2. L'Assurance Maladie-Invalidité.
3. Les compétences du Comité de Contrôle de l'I.N.A.M.I. .
4. L'arrêté Royal NO 78.

5. La législation particulière (médecine du travail, I.M.S., P.M.S., collocation).
6. Rapport entre le corps médical et les pouvoirs judiciaires.
7. La responsabilité civile.
8. La responsabilité pénale.
9. Le pouvoir d'appréciation des Tribunaux en matière d'honoraires.

Au niveau de la méthodologie, les notions théoriques développées seront destinées à présenter et à définir la plupart des obligations légales auxquelles doivent se conformer les professionnels de la santé dans le cadre de l'exercice de leur profession.

4.8. HYGIENE ET PREVENTION

Objectifs : être capable de connaître, de comprendre et d'analyser les notions théoriques afin de les appliquer dans des situations professionnelles que rencontreront les apprenants. Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1. L'hygiène corporelle.
2. Les vêtements.
3. L'activité physique.
4. L'hygiène des denrées alimentaires.
5. Les problèmes spécifiques (alcoolisme, obésité).
6. Eau potable.
7. Les risques professionnels.
8. La tenue vestimentaire.
9. L'hygiène des mains.
10. Les crampes - les dorsalgies.
11. La fatigue.

La méthodologie envisagée consistera en une analyse de cas pratiques rencontrés dans la vie quotidienne et de mise en situation visant à évaluer la réaction de l'apprenant face à certains types de maladies infectieuses rencontrés à l'hôpital ou dans un cabinet de consultation; et ce par rapport à la théorie.

4.9.ECONOMIE ORIENTEE.

Objectifs : être capable d'appréhender les notions d'économie et de santé; et donc de mieux comprendre les enjeux actuels dans cè domaine. Ces objectifs seront poursuivis à partir de l'étude des matières suivantes :

1.Principes de base des mécanismes de l'économie.
.les régimes économiques;
.les mécanismes du marché : l'offre, la demande, la détermination du prix, les types de marché.

2.Economie et systèmes de santé.
.l'offre et la demande en matière de santé.

3.Economie de la santé.
.principes de base de l'économie de la santé;
.la croissance des coûts de la santé;
.évaluation économique des programmes de santé : analyses,coût-efficience, coût-utilité, coût-bénéfice.

4.L'environnement de la santé.
.analyse de quelques facteurs de l'environnement-santé : l'évolution démographique, les progrès technologiques et médicaux, les prestataires des soins, les mutuelles et assurances privées.

La méthodologie envisagée partira de la situation que rencontre actuellement la sécurité sociale au niveau des déficits rencontrés dans le domaine de la santé.

ANNEXE 5 : FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

L'évaluation portera sur le degré de compréhension, le niveau de connaissance et la capacité de mettre en pratique les notions théoriques développées au cours de la formation.

Par conséquent, le professeur examinera et jugera :

1) l'aptitude de l'étudiant à effectuer les premiers gestes de secours lors d'une simulation semblable aux exercices pratiques effectués dans le cadre du cours de premiers soins.

2) le niveau de connaissance de l'étudiant à partir d'un exercice de restitution dans le cadre des cours : terminologie médicale, pharmacologie, microbiologie et droit médical.

3) l'aptitude de l'étudiant à pouvoir établir et entretenir une relation positive entre le patient et l'équipe médicale et ce à partir d'un jeu de rôle où l'étudiant sera examiné par l'ensemble de sa classe ainsi qu'à partir d'un exercice de restitution.

4) la capacité de l'étudiant à mettre en pratique les principes élémentaires d'hygiène dans le cadre de l'exercice de leur profession et ce à partir d'une simulation semblable aux cas pratiques présentés pendant la formation.

5) la capacité de l'étudiant à traiter un problème particulier d'éthique à partir de l'évolution d'un exposé présenté par l'étudiant à l'ensemble de la classe.

ANNEXE 6 : PROFIL DU FORMATEUR

Pour les cours 4.1,4.2,4.3,4.4 et 4.8, un expert possédant un titre médical ou paramédical de l'enseignement supérieur de type court et ayant une pratique des affaires hospitalières.

Pour le cours 4.5, un enseignant porteur du titre de licencié en psycho-pédagogie.

Pour les cours 4.6 et 4.7, un expert possédant le titre de gradué en sciences juridiques ou un avocat; ayant la pratique des affaires hospitalières.

Pour le cours 4.9, un enseignant porteur du titre de licencié en sciences commerciales ou d'ingénieur commercial.